

NOTE SUR LE PLE : PLAN LOCAL D'ÉVALUATION EN COLLÈGE

En collège, la note ministérielle du 2 septembre 2025 sur l'attribution du DNB parue au BO n°33 indique que « le chef d'établissement est garant de la représentativité des moyennes des élèves. ». Pour être légitime, la moyenne des notes doit « nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes ». **« Au collège, pour la prise en compte des acquis de la classe de troisième, les équipes pédagogiques sous la responsabilité du chef d'établissement, veillent à la représentativité des évaluations dans le cours ordinaire des enseignements, notamment dans le cadre d'une concertation menée au sein des conseils d'enseignements et du conseil pédagogique. »**

Sur la base de cette note et de quelques phrases dans la circulaire de rentrée, des chef-fes d'établissement tentent de mettre en place un Plan Local d'Évaluation (PLE) dans les collèges, sur le modèle de ce qui se fait dans les lycées. En effet en lycée, le PLE instauré en 2021 est renforcé cette rentrée, donnant encore plus de place à l'évaluation au détriment des apprentissages, et détériorant la liberté pédagogique (voir Bulletin LGT n°35 de septembre 2025). Nous allons alerter le ministère sur ce point. En effet, **à ce jour aucun texte n'impose la mise en place d'un PLE en collège**. Il est nécessaire de s'organiser pour refuser que des chef-fes d'établissement essaient de mettre en place en occultant totalement les conditions de travail imposées aux personnels, les changements continuels dans l'organisation des enseignements et les postes non pourvus. Imposer une méthode d'évaluation n'améliorera pas les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Pour rappel la CGT Éduc'action réaffirme la suppression des évaluations nationales et la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer (évaluation formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs, commentaires oraux, réalisations concrètes). Dans tous les cas, l'objectif de l'évaluation ne doit pas être une sanction mais un moyen pour l'élève de savoir comment progresser. L'évaluation doit être compréhensible pour les familles. **Les débats de forme sur les modalités d'évaluation ne doivent pas masquer les débats de fond sur le fait que l'École publique ne doit pas être un outil de tri social.**

Montreuil, le 24 septembre 2025